

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 75 – Le 29 avril 2008

Réforme des retraites : 41 annuités en 2012 La CFTC reçue à nouveau par Xavier Bertrand et André SANTINI Le 28 avril.

Le 28 avril la confédération et l'INTERFON CFTC ont été reçues par Xavier Bertrand Ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et André Santini Secrétaire d'état en charge de la Fonction publique, dans le cadre de la réforme des retraites. Les deux ministres annoncent l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités. La CFTC n'accepte pas cette proposition notamment du fait de la faiblesse du taux d'emploi des seniors. Par ailleurs une négociation sera ouverte concernant les limites d'âge. Vous trouverez ci-joint le communiqué de l'INTERFON, et en pièce jointe le courrier du gouvernement aux confédérations.



Interfon CFTC

Etat ; Territoriale ; Hospitalière

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dossier retraite: non aux 41 ans

La CFTC a participé ce jour à la rencontre consultative sur les retraites que nous proposaient les ministres Xavier Bertrand et André Santini. Un document ministériel nous avait été transmis dimanche soir sur les grandes orientations en la matière.

Rien de neuf à l'horizon, aucun élément nouveau ne permet à ce jour, selon les Ministres, d'éviter le passage aux 41 ans de cotisations. Jusqu'en 2010, il faudra donc retravailler sérieusement sur l'emploi des seniors, la pénibilité, ... dixit toujours les mêmes Ministres.

La CFTC quant à elle réaffirme qu'elle n'a pas signé le document de 2003 et refuse d'accepter aujourd'hui le passage aux 41 ans alors même que le dossier pénibilité ne se trouve pas résolu, l'assiette des financements n'a pas été élargie ni discutée.

Par ailleurs, dire que rien n'a changé sur les trois critères servant aux différentes projections sur l'avenir des retraites n'est pas juste :

- **Le taux de chômage** devrait être en diminution dans les 10 ans à venir, ne serait-ce que mécaniquement au regard de la courbe des âges,
- **Le taux de natalité** (noté à 1,7 en 2003) est aujourd'hui proche du chiffre 2,
- **L'espérance de vie** dont on écrit qu'elle va continuer à progresser de la même façon que durant les 20 dernières années n'est malheureusement pas pour nous une réalité (certains facteurs de risque sur nos modes de vie ralentiront, selon certains experts, cette augmentation).

Ces éléments inclinent à revoir la position sur les 41 années de cotisations.

Pour le secteur public, **la CFTC** a rappelé que l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction Publique a contribué à l'effort de solidarité depuis 2003 avec bien souvent des pensions qui ont diminué.

Pour le secteur public, le document ministériel reste flou.

Par exemple, nous sommes en effet d'accord sur le fait qu'il faille aménager et permettre la retraite à la carte par suppression des limites d'âge supérieures. Pour autant, la CFTC ne souhaite pas que l'on change l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Par ailleurs, remettre à la discussion la liste des emplois classés en «catégorie active» (arrêté de 1969) permettant un départ anticipé, ne doit pas aboutir à la suppression de celle-ci mais au contraire à sa réévaluation afin d'y intégrer d'autres emplois pénibles.

Ces éléments amènent la CFTC à rester très critique sur le document proposé, d'autant que sur la méthode, on reste sur une simple consultation :

Il n'y aura probablement pas de négociation ni d'avis à donner sur le dossier.